



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

énergie nucléaire

Question écrite n° 28911

Texte de la question

Mme Dominique Nachury appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur le coût pour la société civile d'une réduction du parc nucléaire français à l'horizon 2025. En effet, le Gouvernement a décidé de réduire la part du nucléaire français pour passer de 75 % de l'énergie produite à 50 %. Cela implique la fermeture de centrales nucléaires telles que la centrale de Fessenheim, pourtant en parfait état de marche. De nombreuses autres centrales sont menacées de fermeture à moyen terme (18 à 24), notamment la centrale du Bugey, représentant près de 4 000 emplois directs et autant d'emplois indirects. Cette réduction du parc nucléaire français aurait pour conséquence de faire augmenter drastiquement le coût de l'énergie (+ 50 %) à la fois pour les entreprises et les particuliers. De plus, il faudrait compenser cette baisse d'électricité produite en ouvrant des centrales fonctionnant au gaz, ce qui aggraverait le déficit de notre balance commerciale et augmenterait la quantité de gaz à effet de serre relâchée dans l'atmosphère. Elle lui demande ainsi de bien vouloir lui préciser quels outils le Gouvernement entend mettre en oeuvre pour pallier ces inévitables problématiques.

Texte de la réponse

Pour répondre aux défis climatiques et énergétiques majeurs auxquels la France devra faire face dans les décennies à venir, le Président de la République a décidé d'engager la transition énergétique, cette transition reposant d'une part sur la sobriété et l'efficacité énergétique, et d'autre part sur la diversification des sources de production et d'approvisionnement. Les enjeux de cette transition sont clairement posés : le rééquilibrage du mix électrique, l'indépendance, la sécurité, l'emploi et le pouvoir d'achat. Cette mutation prendra du temps, et supposera des étapes d'évaluation en fonction des progrès technologiques et scientifiques et des prix relatifs de chaque source d'énergie. Concernant la diversification des sources de production, cette stratégie doit protéger les générations futures de toute absence d'alternative, en ouvrant de nouvelles possibilités tout en maintenant ouvertes et en renforçant les sources maîtrisées. Ainsi, le Président de la République a fixé un cap : réduire la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50 % à l'horizon 2025. Pour le quinquennat, afin d'initier concrètement la transition énergétique, tout en poursuivant la modernisation de l'industrie nucléaire, appelée à constituer durablement pour la France une source d'énergie compétitive et décarbonée : la fermeture de Fessenheim, la poursuite du chantier de Flamanville, la préservation du système de retraitement des déchets, l'absence de nouvelle centrale de production. Dans la mise en oeuvre de ces décisions, l'industrie nucléaire sera fortement sollicitée et renforcée. Il lui sera demandé de réaliser un démantèlement exemplaire de la centrale de Fessenheim. La mise en service réussie de l'EPR de Flamanville, ainsi que des EPR (réacteur pressurisé européen, initialement european pressurized reactor, puis evolutionary power reactor) en construction en Finlande et en Chine, positionneront l'industrie française en pointe dans le monde, avec les premiers réacteurs de troisième génération en fonctionnement. Le projet de loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale le 26 mai 2015 définit les outils de pilotage du mix énergétique et du parc électronucléaire, qui permettront au Gouvernement de mettre en oeuvre la transition énergétique ainsi définie.

Données clés

Auteur : [Mme Dominique Nachury](#)

Circonscription : Rhône (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28911

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 juin 2013](#), page 5991

Réponse publiée au JO le : [7 juillet 2015](#), page 5240